

Crèches - Modalités et pré-inscriptions



Information et pré-inscriptions aux crèches municipales.

Les familles qui résident à Grand Quevilly ou dont les parents sont artisans, commerçants ou exercent une profession libérale sur la commune peuvent préinscrire leur(s) enfant(s) à l'une des crèches de la Ville.

Pour que les demandes soient étudiées pour le début d'année scolaire suivant, elles doivent être reçues avant fin février. Mais les demandes peuvent être faites tout au long de l'année.

Demande de préinscription

Pour effectuer cette demande un [formulaire est disponible en téléchargement](#).

Il doit être imprimé et rempli de manière précise et envoyé par courrier ou déposé avec les

documents demandés à :

Hôtel de Ville
Esplanade Tony Larue
76 120 Grand Quevilly
02.35.68.93.00

La réception de la fiche de préinscription vaut inscription sur la liste d'attente. Une confirmation vous sera ensuite demandée par courrier en février.

La commission d'attribution des places se déroule en mars et les décisions finales sont envoyées aux familles en avril.

Les critères d'admission

Critères généraux :

- Ordre de réception de la demande d'inscription,
- Taux de garde (temps plein, temps partiel),
- Age des enfants,
- Situation professionnelle (priorité aux parents en activité),
- Familles habitant à Grand Quevilly ou dont l'un des membre exerce une profession commerçante, artisanne ou libérale sur la commune.

Critères spécifiques :

- Situation familiale, sociale, professionnelle et médicale nécessitant un soutien particulier au moment de l'accueil de l'enfant,
- Grossesse multiple,
- Fratrie accueillie dans la crèche au moment de l'admission de l'enfant.

Tarifs

La tarification du service est horaire. Elle est calculée en fonction des revenus définis par la

CAF et de la composition de la famille.

contact

Service petite enfance

Coordonnées :

- 02 35 68 93 85
- service.petite-enfance@ville-grand-quevilly.fr
- Esplanade Tony Larue